

L'UNION MEDICALE DU CANADA.

Revue Medico-chirurgicale paraissant tous les mois.

Rédacteur en Chef: }
J. P. ROTTOT, M. D.

Assistants-Rédacteurs: }
A DAGENAIS, M. D.
L. J. P. DESROSNIERS, M. D

Vol. I.

AOUT 1872.

No. 8.

L'ACTE MÉDICAL PROJETÉ

1er. Août 1872.

M'étant élevé si fortement contre le pouvoir que possèdent les Universités d'examiner les aspirants à l'étude de la médecine, il semble tout naturel que je doive aujourd'hui m'opposer au privilège qu'ont ces mêmes Universités d'examiner les aspirants à la pratique de la médecine, et de leur accorder un diplôme qui leur donne droit à la licence du Collège des Médecins et Chirurgiens : car s'il n'est pas prudent de laisser l'examen classique entre les mains des professeurs, il ne doit pas l'être plus de leur laisser l'examen médical. Dans l'un comme dans l'autre cas on doit croire, au moins à première vue, que la Société Médicale et le public sont exposés aux mêmes dangers et doivent avoir les mêmes craintes.

Je crois cependant que si l'on réfléchit un peu, si l'on examine la question avec attention, on doit arriver à une conclusion tout-à-fait différente ; on devra se convaincre qu'il est, au contraire, de l'intérêt de la science, du corps médical, et du public, de laisser aux Universités le droit d'examiner leurs élèves sur la science médicale et de leur conférer un diplôme qui leur donne droit à la licence sans autre examen.